

*L'Adresse—M<sup>me</sup> McDougall*

Il a parlé de l'isolement des détenus et de l'absence de services de soutien. Ne sait-il pas que les habitants du nord du Québec doivent quitter leur foyer et les différents services dont ils bénéficient pour trouver du travail? Les Canadiens de la région de l'Atlantique le font eux aussi depuis des décennies.

Le Nouveau parti démocratique partage évidemment ce point de vue, ce qui explique sans doute le mieux pourquoi nous n'ayons pas réussi en vingt ans à régler les problèmes d'expansion économique régionale dans les provinces de l'Atlantique.

**M. Nunziata:** Monsieur le Président, je suis très content que le député me donne la possibilité de faire d'autres observations sur la question de la prison de Port-Cartier. Comme je l'ai déjà fait valoir lors de ma première intervention, le taux de chômage à Port-Cartier est de 15,8 p. 100. Je ne veux surtout pas que l'on me croie partisan du choix du site des prisons en fonction des besoins découlant des disparités économiques régionales. Toutefois, si l'on décide de choisir le site d'une prison donnée en se fondant sur ce critère, on ne désignera certainement pas Port-Cartier où le taux de chômage est de 15,8 p. 100, mais plutôt le Cap-Breton où il est de 25 à 30 p. 100. Je m'étonne que le député n'ait pas réclamé davantage de fonds pour la région de l'Atlantique dont il est issu, compte tenu du taux de chômage exceptionnellement élevé qui y sévit.

En terminant, je fais remarquer que, si le choix de l'emplacement de cet établissement pénitentiaire à sécurité maximale était fondé sur des facteurs concernant la détention comme telle, nous verrions que, dans le Québec, on ne pratique pas la double occupation des cellules. Toutefois, dans la région de l'Atlantique, en Ontario, dans les Prairies et dans la région du Pacifique, c'est une solution à laquelle on a souvent recours. Par conséquent, si l'on tient à construire une prison en fonction des besoins, ce n'est pas au Québec qu'il faut le faire.

**L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Privatisation)):** Monsieur le Président, je suis très heureuse de prendre la parole aujourd'hui, surtout dans la foulée de l'intervention du député de York-Sud—Weston (M. Nunziata). Je pense qu'il y a un certain nombre de choses que les Canadiens aimeraient bien savoir en matière de justice sociale, en particulier les femmes du Canada auxquelles j'ai l'intention de m'adresser.

Ceci est ma première déclaration à la Chambre depuis qu'on m'a confié la responsabilité ministérielle de la condition féminine. Je tiens à dire ici combien je suis enchantée de représenter les femmes canadiennes et leurs problèmes, de me faire la porte-parole de tout ce qui m'a toujours tenu le plus à cœur.

• (1600)

Avant d'entrer dans le détail du discours du trône, j'aimerais rappeler aux députés que l'on célébrera ce mois-ci le 57<sup>e</sup> anniversaire de l'«Affaire personne», la fameuse décision juridique qui accorda aux femmes le statut de «personnes», les rendant ainsi éligibles à l'autre endroit. En 1979, le prix de l'«Affaire personne» fut créé en reconnaissance de contributions exceptionnelles au progrès de la condition féminine au Canada.

Je suis fière d'annoncer à la Chambre que les prix de l'Affaire personne pour cette année viennent d'être décernés à Elyzabeth Carr de Don Mills, à l'hon. Muriel Fergusson de

Fredericton, à Denyse Rochon de Montréal, à Berenice Sisler de Winnipeg et à Helen Yeo de Charlottetown.

Les femmes d'aujourd'hui sont officiellement des personnes et il nous semblerait impensable aujourd'hui qu'il puisse en être autrement. Pourtant, il reste de nombreux domaines où les femmes ont du mal à se faire accepter comme nous le souhaiterions, comme des personnes appartenant à notre société. Notre gouvernement est déterminé à faire en sorte que dans tous les domaines les femmes soient effectivement des personnes disposant de droits et de chances égales.

Le gouvernement estime, comme l'a confirmé le discours du trône, que les questions touchant la condition féminine font partie intégrante de tous nos objectifs: la réconciliation nationale, le renouveau économique, la justice sociale et le rayonnement international. Que nous parlions de science et de technologie ou de développement régional, notre gouvernement s'est engagé à s'assurer que les femmes participent également aux programmes et initiatives du gouvernement et qu'elles en profitent équitablement. Les sujets prioritaires qui figurent dans le discours du trône et qui sont déjà en cours de mise en pratique sont les garderies, les femmes immigrées, la pornographie et la violence familiale.

Je suis fière de dire que le discours du trône de la semaine dernière représente une autre étape dans la réalisation, par notre gouvernement, d'une ensemble d'initiatives en faveur des femmes. Il n'y a pas de définition simple des questions féminines. On les qualifie de questions sociales, questions familiales, questions d'équité, questions de justice sociale, etc. Il ne faut pas oublier toutefois, que ce dont nous parlons a été mis de l'avant, il y a de nombreuses années, par les femmes elles-mêmes. Les précédents gouvernements ne s'en sont pas beaucoup préoccupés. Par contre, nous reconnaissons que la complexité des problèmes exige plus d'une solution et plus d'une réponse. Nous avons travaillé dur pour que les questions qui concernent particulièrement les femmes soient étudiées au Cabinet et, à chaque étape de l'élaboration de nos politiques économiques, nous sollicitons l'opinion de femmes.

Nous accordons une haute priorité à l'élimination des barrières qui ont, jusqu'à maintenant, empêché les femmes de participer librement et équitablement à la vie canadienne. Nous sommes venus au pouvoir avec un plan d'application de cette priorité, comme nous l'avons annoncé dans notre premier discours du trône. Depuis lors, nous avons réalisé beaucoup et nous allons encore de l'avant. Nous nous basons sur nos réalisations pour poursuivre nos efforts vers l'égalité des femmes.

Laissez-moi citer quelques domaines où nous avons déjà fait de réels progrès. Dans notre premier discours du trône nous nous engageons à réformer les pensions. Depuis lors nous avons fait en sorte que les pensions de retraite de tous les Canadiens, mais surtout des femmes qui sont les plus touchées par la pauvreté lorsqu'elles vieillissent, soient mieux assurées. Au cours de mon dernier mandat à titre de ministre d'État aux Finances, j'ai collaboré très étroitement avec mon collègue, le ministre des Finances (M. Wilson), en vue de mettre un terme au débat sur les pensions qui durait depuis dix longues années et de conclure avec les provinces un accord historique dans ce domaine. Ainsi, dès janvier 1987, les Canadiens toucheront de meilleures prestations en vertu du Régime de pensions du